YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015

DELIBERATION N° 2015/11/314

OBJET : Approbation de la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service avec la Caisse d'Allocations Familiales pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents "La Parent'aise"

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2014/10/112 du Conseil Municipal du 13 octobre 2014 approuvant la création d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) sur la Ville,

CONSIDERANT la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) signée entre la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) et l'Etat pour la période 2013-2017,

CONSIDERANT que la COG vise un soutien financier aux actions de soutien à la parentalité telles que les LAEP,

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la période du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017, afin de percevoir des aides financières en fonctionnement pour le LAEP,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Affaires Sociales, Scolaires et Petite Enfance, ainsi que Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service n° 280-2015 (Sias n°201500419) à intervenir avec la CAF de l'Essonne pour le Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Parent'aise »,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document y afférent,

DIT que la convention est conclue pour une durée de 3 ans, à compter du 1er janvier 2015,

DIT que les recettes sont inscrites au budget de la Commune.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES (91) (ESSONNE)

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture le 26/11/15 et de la publication le 26/11/15
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres